



Trop perçu après accord retraite invalidité

Par **gegevac**, le **11/01/2011 à 18:00**

Bonjour, je vais avoir 65 ans en fin d'année, après 21 mois d'expertises médicales et deux demandes de recours gracieux auprès de la CNRACL, je viens d'avoir leur accord de retraite pour invalidité.

La première demande date de mai 2009 et la seconde de novembre 2010, mon dossier a trainé.

Depuis fin 2006 je suis en dispo d'office pour raison de santé, puis depuis décembre 2007 toujours en arrêt de travail avec des indemnités journalières indemnités dites de coordination payées par mon employeur la mairie.

La Cnracl me place en retraite pour invalidité à compter de mai 2009, date de ma première demande de recours.

Le gros problème aujourd'hui c'est que la retraite versée par la CNRACL sera d'environ 280euros et que depuis le mois de mai 2009 la mairie me verse 900 euros d'I.J.

Aujourd'hui l'on me dit que j'aurai à rembourser la différence entre les 2 montants qui est de : $(900-280) \times 21 \text{ mois} = 13200$ euros environ.

Je ne suis pas responsable de la gestion de mon dossier, de plus si la Cnracl avait donnée son accord en Mai 2009, j'aurai pu faire une demande de retraite pour invalidité auprès de la Cram et avoir la retraite Privée au taux plein.

Comment je peux défendre mon dossier pour éviter de trop payer, cet argent a été bien sur dépensé.

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **11/01/2011 à 18:09**

Bonjour,

Je vous suggérerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans la collectivité locale, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

De toute façon, vous pourriez obtenir des délais pour résorber votre dette...